

L'Anse-Saint-Jean, le 28 février 2011.

Je, soussigné, confirme que l'avis de convocation pour l'assemblée extraordinaire du 28 février 2011 a été signifié à chaque membre du conseil municipal tel que prévu à l'article 156 du Code municipal et que par la présente, je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles et/ou au surplus accumulé pour lesquelles les dépenses ci-après décrites sont projetées par le conseil de cette municipalité sauf aux résolutions qui exigent certaines informations supplémentaires pour la provenance des fonds.

----- Marina Gagné, secrétaire-trésorière

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil municipal de L'Anse-Saint-Jean tenue le lundi 28 février 2011 à 20 h 00, sous la présidence de M. Claude Boucher, maire.

Sont présents :           **M. Victor Boudreault,**           **conseiller**  
                                  **M. Denis Girard,**               **conseiller**  
                                  **Mme Gertrude Bouchard,**   **conseillère**  
                                  **M. Marcellin Tremblay,**   **conseiller**  
                                  **M. Yvan Coté,**                 **conseiller**  
                                  **M. Graham Park,**             **conseiller**

**Ainsi que Mme Marina Gagné, secrétaire-trésorière.**

084-2011

OUVERTURE DE LA SÉANCE.

L'ouverture de la séance est proposée et appuyé.

ORDRE DU JOUR

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Acceptation offre soumissionnaire de financement par billets 1 493 000 \$ (règlements nos 04-226, 05-234, 98-182(01-202) et 08-257
3. Modification aux règlements d'emprunt nos 04-226, 05-234, 98-182(01-202) et 08-257 (amortissements annuels)
4. Donation des pontons Parc Canada
5. Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010 à 2013
6. Avance de fonds Mont-Édouard sur marge crédit #2

085-2011

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

086-2011

ACCEPTATION OFFRE SOUMISSIONNAIRE DE FINANCEMENT PAR BILLETS 1 493 000 \$ (RÈGLEMENTS NOS 04-226, 05-234, 98-182(01-202) ET 08-257

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

**QUE** la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean accepte l'offre qui lui est faite de la Banque Royale du Canada pour son emprunt de 1 493 000 \$ par billet en vertu des règlements d'emprunt numéros 04-226, 05-234, 98-182(01-202) et 08-257, au pair échéant en série cinq (5) ans comme suit :

96 800 \$	3,65000%	7 mars 2012
100 500 \$	3,65000%	7 mars 2013
104 500 \$	3,65000%	7 mars 2014
108 500 \$	3,65000%	7 mars 2015
1 082 700 \$	3,65000%	7 mars 2016

**QUE** les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci;

087-2011

MODIFICATION AUX RÈGLEMENTS D'EMPRUNT NOS 04-226, 05-234, 98-182(01-202) ET 08-257 (AMORTISSEMENTS ANNUELS)

**ATTENDU QUE** conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean souhaite emprunter par billet un montant total de 1 493 000 \$ :

Règlement no 04-226 :	237 400 \$
Règlement no 05-234 :	91 600
Règlement no 98-182(01-202) :	814 000
Règlement no 08-257 :	350 000

**ATTENDU QU'** à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

**QU'** un emprunt par billet au montant de 1 493 000 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 04-226, 05-234, 98-182(01-202) et 08-257 soit réalisé;

**QUE** les billets soient signés par le Maire, Monsieur Claude Boucher et par la Secrétaire-trésorière, Mme Marina Gagné;

**QUE** les billets soient datés du 07 mars 2011;

**QUE** les intérêts sur les billets soient payables semi annuellement;

**QUE** les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2012.	96 800 \$
2013.	100 500 \$
2014.	104 500 \$
2015.	108 500 \$
2016.	112 500 \$ (à payer en 2016)
2016.	970 200 \$ (à renouveler)

**QUE** pour réaliser cet emprunt la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans, à compter du 7 mars 2011, en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2017 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros 04-226, 05-234, 98-182(01-202) et 08-257, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

088-2011

DONATION DES PONTONS PARC CANADA

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement

**QUE** la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean accepte la proposition de Parcs Canada concernant la cession définitive des équipements nautiques conçus dans le cadre d'un projet conjoint et tel qu'entendu à l'origine du projet, depuis plusieurs années;

**QUE** les conditions à l'acte de donation soient acceptées telles que suivantes :

-Donner accès gratuitement aux bateaux du parc marin du Saguenay-Saint-Laurent (PMSSL) lorsque ceux-ci s'y rendent pour des raisons opérationnelles,

-Équipement servira à assurer l'accès nautique des bateliers et plaisanciers au PMSSL et contribuera à sa mise en valeur,

-Ne pas modifier la vocation publique des pontons,

-Parc Canada certifie que ces pontons cédés répondent aux normes et exigences de sécurité pour les dix (10) prochaines années;

**QUE** la résolution portant le numéro 201-2008 soit abrogée et remplacée par celle-ci;

**QUE** M. Claude Boucher, maire ainsi que Mme Marina Gagné, secrétaire-trésorière sont autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, l'acte notarié de concession.

089-2011

PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) POUR LES ANNÉES 2010 À 2013

**ATTENDU QUE :**

la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010 à 2013;

la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement

**QUE :**

La municipalité de L'Anse-Saint-Jean s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

La municipalité de L'Anse-Saint-Jean s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2010-2013;

La municipalité de L'Anse-Saint-Jean approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

La municipalité de L'Anse-Saint-Jean s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 112 \$ par habitant pour l'ensemble des quatre années du programme;

La municipalité de L'Anse-Saint-Jean s'engage à informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

090-2011

AVANCE DE FONDS MONT-ÉDOUARD SUR MARGE CRÉDIT #2

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement d'autoriser la secrétaire-trésorière à transférer dans le compte opération de la Municipalité, un montant de 75 000 \$ pris à même la marge de crédit no 2 (emprunt caserne) et d'autoriser un paiement de 75 000 \$ à la Station touristique du Mont-Édouard comme avance de fonds à rembourser à la Municipalité; montant servant ainsi à payer le remboursement de leur TPS, TVQ et dont les paiements doivent être effectués tous les trois (3) mois.

091-2011

FERMETURE DE LA SÉANCE.

..... propose la fermeture de la séance à 20 h 25.

Fait et passé à L'Anse-Saint-Jean, ce vingt-huitième jour de février de l'An 2011.

---

Monsieur Claude Boucher, maire

---

Mme Marina Gagné, secrétaire-trésorière

*« Je, [maire], atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».*